

Qui peut coacher?



Le Département arbitrage est régulièrement consulté par les arbitres concernant les personnes qui peuvent coacher pendant les rencontres, ainsi que sur certaines conditions appliquées aux capitaines-coaches.

Afin de répondre à ces questions, la cellule formation du Département a élaboré, à votre intention, la présentation graphique suivante,

<http://www.awbb.be/images/arbitrage/coaches-news-24.pdf>

, afin de répondre à ces questions.

Le Département espère qu'elle vous sera utile pour la bonne gestion des rencontres.

Jambes, 26 février 2016

N'hésitez pas à nous envoyer vos anecdotes, vos situations particulières rencontrées lors de vos rencontres ; le département tiendra compte de votre interactivité !

Des idées, des cas vécus ? Ça nous intéresse !



Envoyez-les à l'adresse suivante :

h.forthomme@awbb.be